

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 609

présenté par

Mme Corneloup, M. Marleix, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Bonnivard, M. Boucard, M. Fabrice Brun, M. Ciotti, Mme D'Intorni, M. Di Filippo, M. Dive, M. Dumont, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, M. Habert-Dassault, M. Herbillon, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, M. Emmanuel Maquet, M. Minot, M. Nury, M. Pauget, Mme Périgault, M. Pradié, M. Rolland, M. Schellenberger, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Thiériot, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier et M. Vincendet

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Les Républicains déplore la volonté du Gouvernement et de la majorité de toujours vouloir nationaliser ou centraliser les prises de décisions, comme cela a été le cas avec France compétences, l'assurance chômage ou encore France travail.

Dorénavant ce souhait s'applique également au secteur du social et médico-social avec la création de cette nouvelle Conférence nationale de l'autonomie, qui ne nous paraît pas pertinent.

Les Républicains sont persuadés que les meilleures décisions se prennent au plus proche du terrain et c'est pour cela qu'ils sont opposés à la création de ce nouvel organisme qui dicterait aux conférences des financeurs de chaque Département les axes prioritaires que ces dernières, qui pourtant fonctionnent bien, devraient respecter.

C'est la raison pour laquelle cet amendement du groupe Les Républicains propose la suppression de cet article.